

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2821

13 octobre 2015

SOMMAIRE

Afil Immo S.A.	135395	Herblux	135407
CBRE Luxembourg Finance S.à r.l.	135380	Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	135394
Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l.	135378	Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	135396
Cerberus Lux GP S.à r.l.	135379	Highgrove Property S. à r.l.	135407
Citigroup Global Markets Funding Luxem- bourg S.C.A.	135379	Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l.	135400
Comete (Lux) S.à r.l.	135380	Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l.	135394
Cottex S.A.	135381	Hutchison Whampoa Finance S.à r.l.	135395
DC Finance S.à r.l.	135378	Hutchison Whampoa IT Services S.à.r.l.	135395
Dresler Management S.à r.l.	135368	Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l.	135399
Excelsa S.A.	135381	Hydrus Holding S.C.A.	135400
Finviande S.A.	135399	Immobilière Justicia 2026, S.à r.l.	135387
gategroup Finance (Luxembourg) S.A.	135394	InterDental Zahntechnik S.à r.l.	135395
Geonosis S.A.	135381	L.F. Luxembourg S.à r.l.	135408
Global Atlantico S.à r.l.	135380	L.F. Management and Investment S.à r.l.	135408
Global Secure S.A.	135382	Lux Insulation Operations Holdings S.C.A.	135390
Gravina S.A.	135382	Median Kliniken S.à r.l.	135402
Gravitylux	135400	Mocon Europe Sàrl	135362
GSCP VI Parallel Tanker Holdings S.à r.l. ..	135387	MOCON Luxembourg Sàrl	135362
GSCP VI Tanker Holdings S.à r.l.	135390	Prize Holdings 1 S.à r.l.	135388
Habran & Jensen Consulting S.à r.l.	135390	Sentinel Management Holdings S.A.	135408
Harinvest S.à r.l.	135393	Sol4Tel S.A.	135379
HAZ Holding S.A.	135401	SP - LUX SICAV II	135401
HBC S.C.A., SICAV-SIF	135401		
Heden S.A.	135402		

**Mocon Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. MOCON Luxembourg Sàrl).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Maire-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 167.956.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, acting in replacement of Maître Roger Arrensdorff, notary residing at Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

MOCON Inc., a public company incorporated and organized under the laws of the United States of America, having its registered office at 7500 Mendelssohn Avenue North, Minneapolis, MN 55428 (USA), registered with the Secretary of State of the State of Minnesota under number 1J-451 (the "Sole Shareholder");

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated August 3, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that MOCON Inc. is the Shareholder of MOCON Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B167.956, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on March 27, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 18, 2012 under number 1240 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on June 30, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Creation of two new classes of shares (the "Shares"), the ordinary shares (the "Ordinary Shares") by the conversion of the existing shares into Ordinary Shares and the creation of preferred shares (the "Preferred Shares");

2. Change of the name of the Company into MOCON Europe Sàrl;

3. Amendment of articles 1, 5, 7, 14 and 18.3 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the creation of two new classes of Shares and the Company's change of name;

4. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of DKK 91,001.- (ninety one thousand and one Danish Krone) so as to bring it from its present amount of DKK 128,000.- (one hundred twenty eight thousand Danish Krone) to the amount of DKK 219,001.- (two hundred nineteen thousand and one Danish Krone) by the issue of 91,000 (ninety one thousand) ordinary shares and one (1) preferred share with a par value of DKK 1.- (one Danish Krone) each;

5. Allocation of an amount of DKK 9,100.10 (nine thousand one hundred Danish Krone and ten ore) to the legal reserve of the Company;

6. Subscription and payment of (i) all ordinary shares, with a share premium attached to the ordinary shares amounting to DKK 1,396,078.90 (one million three hundred ninety six thousand seventy eight Danish Krone and ninety ore) and the allocation of the amount of DKK 9,100.10 (nine thousand one hundred Danish Krone and ten ore) to the legal reserve of the Company and (ii) all preferred shares by a contribution in kind by the Sole Shareholder of a participation;

7. Amendment of articles 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the corporate capital increase;

8. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to create two new classes of Shares as follows: the Ordinary Shares by the conversion of the existing 128,000 (one hundred twenty-eight thousand) shares into Ordinary Shares and the creation of preferred shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decided to change the name of the Company from MOCON Luxembourg Sàrl to MOCON Europe Sàrl.

Third resolution

The Sole Shareholder decided to amend articles 1, 5, 7, 14 and 18.3 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of “MOCON Europe Sàrl”, governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (the “Company”), and in particular the law dated 10th of August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”).”

“5.1 The Company's corporate capital is set at DKK 128,000.- (one hundred twenty eight thousand Danish Krone), represented by two (2) classes of shares as follows: 128,000 (one hundred twenty eight thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and 0 (zero) preferred shares (the “Preferred Shares”), and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the “Shares”) with a par value of DKK 1.- (one Danish Krone) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. The Ordinary Shares are vested with full voting rights and the Preferred Shares have no voting rights within the limit of article 7.1 of the articles of incorporation of the Company. All Shares will be issued in registered form.

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4 The shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning Preferred Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of the Preferred Shares.

5.5 Share premium paid on Ordinary Shares or Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the “Ordinary Shares' Share Premium Account”) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on the Preferred Shares shall be booked in a Preferred Shares' share premium account (the “Preferred Shares' Share Premium Account”) and such share premium shall remain attached to the Preferred Shares upon which the share premium was paid.

5.6 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may also make capital contributions (account 115 according to the Luxembourg Standard Chart of Accounts to the Company).

5.7 Capital contribution made without issuance of Shares paid shall be booked in specific accounts, as follows:

- any capital contribution connected to the Ordinary Shares shall be booked in the account connected to the Ordinary Shares, identified as the “Ordinary Shares Account 115” and such capital contribution shall remain attached to the Ordinary Shares;

- any capital contribution connected to the Preferred Shares shall be booked in the account connected to the Preferred Shares, identified as the “Preferred Shares Account 115” and such capital contribution shall remain attached to the Preferred Shares.

5.8 The holder of Preferred Shares shall be entitled to receive dividends in preference to any dividend on the Ordinary Shares at the rate of 3% of the par value of the Preferred Shares and attached share premium (if any).

5.9. In case of dissolution of the Company, the holder of the Preferred Shares will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.”

“7.1 The Shares are freely transferable to non-members within the limit of the Law under the condition that the Company remains wholly held by a single shareholder. These articles of incorporation will have to be amended in case the Company would cease to be organized as a single shareholder company.

7.2 The transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code.

7.3 The Company may purchase its own Shares.”

“14.1 The Sole Shareholder shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Company.

14.2 Resolutions of the Sole Shareholder will be passed by its single vote.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder may change the nationality of the Company.

14.4 Each Ordinary Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the Sole Shareholder.

14.5 The Company will recognize only one holder per share.

14.6 The Sole Shareholder exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the Sole Shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the Sole Shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions."

"18.3 The power of the board of managers of the Company will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of Preferred Shares according to the par value of such shares increased by the share premium if any attached to each Preferred Share on a pro rata basis. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis according to the number of Ordinary Shares held in the Company's capital by the holder of such shares."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of DKK 91,001.- (ninety one thousand and one Danish Krone) so as to bring it from its present amount of DKK 128,000.- (one hundred twenty eight thousand Danish Krone) to the amount of DKK 219,001.- (two hundred nineteen thousand and one Danish Krone).

Fifth resolution

The Sole Shareholder decided to issue 91,000 (ninety one thousand) Ordinary Shares with a par value of DKK 1.- (one Danish Krone) with the payment of a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to DKK 1,396,078.90 (one million three hundred ninety-six thousand seventy eight Danish Krone and ninety ore) and the allocation of the amount of DKK 9,100.10 (nine thousand one hundred Danish Krone and ten ore) to the legal reserve of the Company. Furthermore the Sole Shareholder decided to issue 1 (one) Preferred Share with a par value of DKK 1.- (one Danish Krone) each.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on August 3, 2015 which will remain attached to the present deed. The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 91,000 (ninety-one thousand) Ordinary Shares with a par value of DKK 1.- (one Danish Krone) for a total amount of DKK 91,000.- (ninety-one thousand Danish Krone);
- subscribe for and fully pay 1 (one) Preferred Share with a par value of DKK 1.- (one Danish Krone) each, for a total amount of DKK 1.- (one Danish Krone);
- pay a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to DKK 1,396,078.90 (one million three hundred ninety-six thousand seventy eight Danish Krone and ninety ore);
- allocate to the legal reserve of the Company the amount of DKK 9,100.10 (nine thousand one hundred Danish Krone and ten ore);

by the contribution in kind of a participation amounting to DKK 1,496,180.- (one million four hundred ninety-six thousand one hundred eighty Danish Krone) (the "Participation").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Participation excluding any real estate asset, this Participation being valued by the board of managers of the Company at the amount of DKK 1,496,180.- (one million four hundred ninety-six thousand one hundred eighty Danish Krone).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Participation has been given to the Company's managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is set at DKK 219,001.- (two hundred nineteen thousand and one Danish Krone), represented by two (2) classes of shares as follows: 219,000 (two hundred nineteen thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 1 (one) preferred shares (the "Preferred Shares"), and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares") with a par value of DKK 1.- (one Danish Krone) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. The Ordinary Shares are vested with full voting rights and the Preferred Shares have no voting rights within the limit of article 7.1 of the articles of incorporation of the Company. All Shares will be issued in registered form."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 1,500.- (ONE THOUSAND FIVE HUNDRED Euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize août.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

MOCON Inc., une société anonyme constituée et organisée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social situé à 7500 Mendelssohn Avenue North, Minneapolis, MN 55428 (USA), inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Minnesota sous le numéro 1J-451 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 3 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que MOCON Inc. est l'Associé de la société à responsabilité limitée MOCON Luxembourg Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.956, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 mai 2012 sous le numéro 1240 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juin 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Création de deux nouvelles catégories de parts (les «Parts»), les parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») par la conversion des parts existantes en Parts Ordinaires et la création de parts privilégiées (les «Parts Privilégiées»);

2. Changement de dénomination de la Société en MOCON Europe Sàrl;

3. Modification des articles 1, 5, 7, 14 et 18.3 des statuts de la Société pour refléter la création de deux nouvelles catégories de Parts et le changement de dénomination de la Société;

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de DKK 91.001,- (quatre-vingt-onze mille une Couronnes Danoises) pour le porter de son montant actuel de DKK 128.000,- (cent vingt-huit mille Couronnes Danoises) à un montant de DKK 219.001,- (deux cent dix-neuf mille une Couronnes Danoises) par l'émission de 91.001 (quatre-vingt-onze mille) Parts Ordinaires et 1 (une) Parts Privilégiées d'une valeur nominale de DKK 1,- (une Couronne Danoise) chacune;

5. Allocation d'un montant de DKK 9.100,10 (neuf mille cent Couronnes Danoises et dix ore) à la réserve légale de la Société;

6. Souscription et libération de (i) toutes les nouvelles Parts Ordinaires avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de DKK 1.396.078,90 (un million trois cent quatre-vingt-seize mille soixante-dix-huit Couronnes Danoises et quatre-vingt-dix ore) et allocation d'un montant de DKK 9.100,10 (neuf mille cent Couronnes Danoises et dix ore) à la réserve légale de la Société et de (ii) toutes les nouvelles Parts Privilégiées par un apport en nature par l'Associé Unique d'une participation;

7. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée;

8. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de créer deux nouvelles catégories de Parts comme suit: les Parts Ordinaires par la conversion des 128,000 (cent vingt-huit mille) parts existantes en Parts Ordinaires et la création de parts privilégiées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société de MOCON Luxembourg Sàrl en MOCON Europe Sàrl.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 1, 5, 7, 14 et 18.3 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MOCON Europe Sàrl", qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»)."

5.1 Le capital social est fixé à DKK 128.000,- (cent vingt-huit mille Couronnes Danoises) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: cent vingt-huit mille (128,000) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et aucune (0) part privilégiée (les «Parts Privilégiées») et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de DKK 1, (une Couronne Danoise) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Les Parts Ordinaires sont assorties de droits de vote et les Parts Privilégiées ne disposent d'aucuns droits de vote dans la limite de l'article 7.1 des statuts de la Société. Les parts sont émises sous la forme nominative.

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1, l'Associé Unique peut souscrire à des parts par un paiement au capital social et le cas échéant également par des paiements faits au compte prime d'émission liés aux parts nouvellement émises.

5.4 Le détenteur de Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Ordinaires. Le détenteur de Parts Privilégiées bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Privilégiées.

5.5 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires ou des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans des comptes prime d'émission distincts, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission des parts sociales ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

- toute prime d'émission payée pour Parts Privilégiées devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission Parts Privilégiées (le «Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées») et restera attachée aux Parts Privilégiées pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.6 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent également faire des apports en capital (compte 115 selon le Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois) (l'«Apport en Capital»).

5.7 L'apport en capitaux propres non rémunérés par des titres payé devra être comptabilisé dans des comptes distincts, comme suit:

- tout apport en capitaux propres non rémunérés par des titres connecté aux Parts Ordinaires sera comptabilisé dans le compte connecté aux Parts Ordinaires (le «Compte 115 Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires;

- tout apport en capitaux propres non rémunérés par des titres connecté aux Parts Privilégiées sera comptabilisé dans le compte connecté aux Parts Privilégiées (le «Compte 115 Parts Privilégiées») et restera attachée aux Parts Privilégiées.

5.8 Le détenteur de Parts Privilégiées aura le droit au paiement de dividendes en préférence à tout paiement de dividende sur les Parts Ordinaires à un taux de 3% de la valeur nominale des Part Privilégiées et de la prime d'émission attachée (le cas échéant).

5.9 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous."

7.1 Les Parts sont librement cessibles à des non-associés dans les limites de la Loi, à condition que la Société conserve la forme d'une société unipersonnelle. Les présents statuts devront être modifiés dans l'hypothèse où la Société cesserait d'être organisée comme une société unipersonnelle.

7.2 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.3 La société pourra acquérir ses propres parts sociales."

"14.1 L'Associé Unique aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Les décisions de l'Associé Unique seront adoptées par son vote unique.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'Associé Unique. L'Associé Unique pourra changer la nationalité.

14.4 Chaque Part Ordinaire donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Associé Unique.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

14.6 L'Associé Unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

14.7 Les décisions de l'Associé Unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'Associé Unique et la Société représentée par l'Associé Unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales."

"18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées en fonction de la valeur nominale de ces Parts augmentée par la prime d'émission le cas échéant attachée à chaque Part Privilégiée au prorata du nombre de Parts Privilégiées qu'il détient dans le capital social de la Société. Le détenteur de Parts Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au prorata du nombre de Parts Ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société."

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de DKK 91.001,- (quatre-vingt-onze mille une Couronnes Danoises) pour le porter de son montant actuel de DKK 128.000,- (cent vingt-huit mille Couronnes Danoises) à un montant de DKK 219.001,- (deux cent dix-neuf mille une Couronnes Danoises).

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 91.000 (quatre-vingt-onze mille) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de DKK 1,- (une Couronne Danoise) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de DKK 1.396.078,90 (un million trois cent quatre-vingt-seize mille soixante-dix-huit Couronnes Danoises et quatre-vingt-dix ore) et l'allocation d'un montant de DKK 9.100,10 (neuf mille cent Couronnes Danoises et dix ore) à la réserve légale des de la Société. De plus, l'Associé Unique a décidé d'émettre 1 (une) Parts Privilégiées d'une valeur nominale de DKK 1,- (une Couronne Danoise) chacune.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le * août 2015 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 91.000 (quatre-vingt-onze mille) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de DKK 1,- (une Couronne Danoise) chacune, pour un montant total de DKK 91.000,- (quatre-vingt-onze mille Couronnes Danoises);
 - souscrire et payer en totalité 1 (une) Parts Privilégiées d'une valeur nominale de DKK 1,- (une Couronne Danoise) chacune, pour un montant total de DKK 1,- (une Couronnes Danoises);
 - payer une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de DKK 1.396.078,90 (un million trois cent quatre-vingt-seize mille soixante-dix huit Couronnes Danoises et quatre-vingt-dix ore);
 - allouer à la réserve légale de la Société le montant de DKK 9.100,10 (neuf mille cent Couronnes Danoises et dix ore);
- par l'apport en nature d'une participation d'un montant de DKK 1.496.180,- (un million quatre cent quatre-vingt-seize mille cent quatre vingts Couronnes Danoises) (la «Participation»).

Description de la contribution

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de la Participation excluant tout actif immobilier, cette Participation étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de DKK 1.496.180,- (un million quatre cent quatre-vingt-seize mille cent quatre vingt Couronnes Danoises).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de cette Participation a été donnée au aux gérants de la Société et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« 5.1. Le capital social est fixé à DKK 219.001 (deux cent dix-neuf mille une Couronnes Danoises) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 219.000 (deux cent dix-neuf mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 1 (une)

part privilégiée (les «Parts Privilégiées» et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de DKK 1,- (une Couronne Danoise) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Les Parts Ordinaires sont assorties de droits de vote et les Parts Privilégiées ne disposent d'aucuns droits de vote dans la limite de l'article 7.1 des statuts de la Société. Les parts sont émises sous la forme nominative.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 1.500,- (MILLE CINQ CENTS Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 août 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 26393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144273/350.

(150157708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Dresler Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 199.619.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of August.

Before us Maitre Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

IPOPEMA 44 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych, a closed-ended fund incorporated under the laws of Poland, with its registered seat in Warsaw, 00-107 Warszawa, ul. Prozna 9, registered with the district Court nr 7 of Warsaw (Poland) under number Rfi 538.

Here represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, senior legal counsel, residing professionally in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal,

said proxy which will remain annexed with this deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company:

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “Dresler Management S.a r.l.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Managers.

In the event that, in the view of the manager or as the case may be the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be by the Board of Managers.

Art. 4. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, except by way of public offer, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not), except by way of public offer.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estate goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company can acquire and emphasize any patents, licenses, marks and the other rights being connected with these patents, licenses and marks or being able to complete them.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12.500,-eur) represented by one hundred twenty-five (125) shares fully paid in with a nominal value of one hundred euros (100,-eur) each and such rights and obligations as set out in the Articles.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the manager or as the case may be by the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the manager or as the case may be by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

Art. 7. Share premium and assimilated premiums. In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Managers is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company (“Capital Contribution”).

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 10. Incapacity, insolvency, bankruptcy of the shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 11. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers (“the Board of Managers”).

Art. 12. Power of the manager(s). The manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 13. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the sole manager or as the case may be the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, video conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the class A Managers and the class B Managers.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 15. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 16. Liability of the manager(s). The manager or as the case may be the Board of Managers' members assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 17. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The approved independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), shall be appointed by the shareholder(s), who shall determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 18. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 19. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 20. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 21. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 22. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve shall cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 23. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The sole manager or as the case may be the Board of Managers may decide to distribute interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn

from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be the Board of Managers. The sole manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 24. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders.

Art. 25. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory disposition

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on December 31st, 2015.

Subscription and payment

1. Subscription

The subscriber has subscribed a number of shares of the Company and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
IPOPEMA 44 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych prenamed	12.500,- eur	125 shares
Total	12.500,- eur	125 shares

2. Payment

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 12.500,- eur is as of now available to the Company.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.300,- euros.

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above named party, representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three.

2. Are appointed as managers for unlimited duration:

- Mr. Jacek Jarosaw OLESIEJUK, born on 18/01/1964 in Tadeusz Danuta (Poland) and residing at à ul. Leszka Bialego 10, 02-496 Warsaw, Poland.

- Mr. Krzysztof Tadeusz OLESIEJUK, born on 23/06/1968 in Tadeusz Danuta (Poland) and residing at ul. Leszka Bialego 10, 02-496 Warsaw, Poland.

- Mrs. Anna WIAZ born on 23/07/1982 in Wroclaw (Poland), and residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3. The address of the registered office is set at L- 2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze août.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IPOPEMA 44 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych, une société de fonds d'investissements fermés d'actifs non public, constituée selon les lois polonaises, ayant son siège social à 00-107 Varsovie (Pologne), ul. Prozna 9, inscrite auprès du tribunal de district n°7 de Varsovie (Pologne) sous le numéro Rfi 538.

Ici représentée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée,

laquelle procuration restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparant, représentée comme sus-indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination de "Dresler Management S.à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, excepté par voie d'offre publique, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non), excepté par voie d'offre publique.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,-eur) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de cent euros (100,-eur) chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées. En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilés, le Conseil de Gérance est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des associé(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété de Parts Sociales. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Les transferts de parts sociales de la Société ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle.

Art. 10. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

Art. 12. Pouvoir des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 16. Responsabilité des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 18. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, chaque part sociale donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 22. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 23. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 24. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Art. 25. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

1. Souscription

La partie comparante a souscrit aux parts sociales de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Associée	Capital souscrit et libéré	Parts sociales
IPOPEMA 44 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych prénomée	12.500-eur	125 parts sociales
Total	12.500,-eur	125 parts sociales

2. Libération

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 12.500,-eur est à présent à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300.-eur.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 3.

2. Ont été appelés aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jacek Jaros. aw OLESIEJUK, né le 18/01/1964 à Tadeusz Danuta (Pologne) et demeurant à ul. Leszka Bialego 10, 02-496 Varsovie, Pologne.

- Monsieur Krzysztof Tadeusz OLESIEJUK, né le 23/06/1968 à Tadeusz Danuta (Pologne) et demeurant à ul. Leszka Bialego 10, 02-496 Varsovie, Pologne.

- Madame Anna WIAZ, née le 23/07/1982 à Wroclaw (Pologne), demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3. L'adresse du siège social est fixée à L- 2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 août 2015. GAC/2015/7149. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2015.

Référence de publication: 2015145311/522.

(150158803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 169.310.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé de nommer, en date du 20 août 2015 et avec effet immédiat, Monsieur Ian Boyland, résidant au 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler-la Tour, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Madame Kimberly Terjanian, gérant de catégorie A

Monsieur Philippe Leclercq, gérant de catégorie B

Madame Anita Lyse, gérant de catégorie B

Monsieur Ian Boyland, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015144672/19.

(150157848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

DC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 173.042.

—
Extract of the Resolutions taken by the Sole Member on August 14th 2015

THE SOLE MEMBER HEREBY RESOLVES:

1. To accept the resignation of Mr. Joost Tulkens and Mr. Andrew O'Shea as class B managers of the Company with immediate effect.

2. To appoint Mr. Olivier Oudin, Private employee, born on October 19th, 1967 in Troyes, France, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as a class B manager of the Company with immediate effect and for an undetermined period of time.

3. To appoint Mr. Thierry Jacob, graduated from the Institut Commercial de Nancy, bom on July 7th, 1967 in Thionville, France, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as a class B manager of the Company with immediate effect and for an undetermined period of time.

4. To transfer the Company's registered office from its current address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 412F, route d'Esch, Luxembourg with immediate effect.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique le 14 août 2015

L'ASSOCIÉ UNIQUE PREND LES RESOLUTIONS SUIVANTES:

1. Les démissions de Mr. Joost Tulkens et Mr. Andrew O'Shea de leur mandat de gérant de catégorie B de la société sont acceptées avec effet immédiat.

2. Mr. Olivier Oudin, employé privé, né le 19 octobre 1967, à Troyes, France, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

3. Mr. Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

4. Le siège social de la société est transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg vers le 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 Août 2015.

Certifié conforme et sincère

Référence de publication: 2015145315/35.

(150159131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Cerberus Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.307.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 763 du 3 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015144673/12.

(150158254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 169.199.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015144676/11.

(150158117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Sol4Tel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.161.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. August 2015

Die Generalversammlung hat folgende Beschlüsse gefasst:

Beschluss 1:

Herr Stefan DEWALD hat sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung niedergelegt.

Die Generalversammlung nimmt die Ernennung von Herrn Tobias SEIDEL als neues Verwaltungsratsmitglied in Ablösung von Herrn Stefan DEWALD an. Herr Tobias SEIDEL wird als Vorsitzender des Verwaltungsrats ernannt.

Beschluss 2:

Die Generalversammlung ernennt folgende Personen zu alleinigen Mitgliedern des Verwaltungsrats:

a) Herrn Arthur MAURER, Elektroingenieur, geboren in Köln am 07 März. 1964, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Gerhard Faber Strasse 19

b) Herrn Tobias SEIDEL, Diplom Betriebswirt (FH), geboren in Stuttgart am 24. April 1971, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Königsbergerstrasse 24.

c) Dr Anton STIFFLER, Geschäftsmann, geboren in Davos am 24. November 1935 wohnhaft in CH-3063 Ittigen, Quellenrain 25

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sind gültig bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2019.

Beschluss 3:

Die Generalversammlung ernennt zum Rechnungskommissar:

EBC, European Business Consulting S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich (H.R. Luxemburg B 82 530)

Das Mandat des Rechnungskommissar ist ebenfalls gültig bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2019

Echternach, den 5. August 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Für die Gesellschaft

Arthur Maurer

Référence de publication: 2015145637/31.

(150158618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Comete (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 197.427.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015144679/11.

(150158184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

CBRE Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 97.747.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 25 août 2015, le siège social établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach de CBRE Luxembourg Finance S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B97.747.

CBRE Luxembourg Finance S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach depuis le 25 août 2015.

Munsbach, le 26 août 2015.

MAS Luxembourg

Stewart KAM CHEONG

Gérant

Référence de publication: 2015144701/17.

(150158403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Global Atlantico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 44.850.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.644.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 août 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Antonio João Assis de Almeida, avec adresse professionnelle à rua Dr. Agostinho Neto, Lote T2, Edifício Atlantico, Chicala, Luanda, Angola, au mandat gérant A et président, avec effet au 15 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de José Pedro Carvalho Reis Soeiro, avec adresse au 62, Rua Antonio Almeida e Vasconcelos, Luanda, Angola, de son mandat de gérant A, avec effet au 15 avril 2015.

3. Acceptation de la démission de Carlos José Da Silva, avec adresse au 27, Rua Henrique de Carvalho, Luanda, Angola, de son mandat de gérant A, avec effet au 15 avril 2015.

4. Acceptation de la démission de Ludgero da P. Fragoso do Nascimento, avec adresse au 39, Rua Santos Dumond, Luanda, Angola, de son mandat de gérant A, avec effet au 15 avril 2015.

5. Acceptation de la démission de Tiago Alberto Frois Simaria Da Silva, avec adresse au 60-62, rua Manuel Almeida Vasconcelos, Luanda, Angola, de son mandat de gérant A, avec effet au 15 avril 2015.

6. Acceptation de la démission de Paulo Manuel Da Conceição Marques, avec adresse à Chicala, Lote T2, Luanda, Angola, de son mandat de gérant A, avec effet au 15 avril 2015.

7. Acceptation de la démission d' André Cardoso de Meneses Navarro, avec adresse au 17, Rua Carlos Alberto Mota Pinto, 6 B, Lisbonne, Portugal, de son mandat de gérant A, avec effet au 15 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2015.

Référence de publication: 2015145972/26.

(150159580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Cottex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 70.589.

Il résulte que le nom de l'administrateur et de l'administrateur-délégué est le suivant:

- Monsieur Kirill Kosolapov

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.08.2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015144720/13.

(150158545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Geonosis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 182.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

Pour: GEONOSIS S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015144829/14.

(150158118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Excelsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.
R.C.S. Luxembourg B 149.951.

Par résolutions prises en date du 26 août 2015, les actionnaires de Excelsa S.A. ont reconnu:

- la démission de Monsieur Simon Henin de sa qualité d'administrateur de la société avec effet au 26 août 2015,
- la démission de Monsieur Christophe Ponticello de sa qualité d'administrateur de la société avec effet au 26 août 2015,
- la démission de Monsieur Andrew Roy Carré de sa qualité d'administrateur de la société avec effet au 26 août 2015.

Les actionnaires de Excelsa S.A. ont décidé de nommer:

- Monsieur Efisio Mura, né le 4 mars 1984 à Cagliari (Italie), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, comme administrateur de la société pour une période débutant le 26 août 2015 et se terminant le 31 juillet 2020,
- Madame Alix Le Levreur Barton, née le 13 février 1989 à Quimper (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, comme administrateur de la société pour une période débutant le 26 août 2015 et se terminant le 31 juillet 2020,
- Monsieur Matthew James, né le 24 juin 1970 à Roehampton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2nd Floor, 10 Lower Grosvenor Place, Londres SW1W 0EN, Royaume-Uni, comme administrateur de la société pour une période débutant le 26 août 2015 et se terminant le 31 juillet 2020.

Les actionnaires de Excelsa S.A. ont aussi décidé de nommer Ernst and Young, une société anonyme, dont le siège social est sis à 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Luxembourg, L-5365 Munsbach, et qui est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015145342/27.

(150158979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Gravina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 137.179.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2015.

Pour: GRAVINA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015144839/14.

(150158080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Global Secure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 199.577.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-huit août,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- La société de droit luxembourgeois MEDIALO INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.264,

ici représentée par Monsieur Willem VAN CAUTER, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 août 2015 à Strassen, laquelle restera, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2.- Monsieur Pierre SCHMITT, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1963 à Thionville (France), demeurant à B-3320 Hoegaarden, 16, Gaatstraat.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «GLOBAL SECURE S.A.» (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Strassen par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet le développement de procédés techniques de production en matière de propriété intellectuelle et l'exploitation des droits intellectuels non limitativement énumérés ci-après, à savoir:

- le droit d'auteur;
- le brevet d'invention;

- la marque de fabrique ou de commerce, le dessin et le modèle;
- le nom de domaine.

La Société a également comme objet toutes prestations de services autour des domaines de recherches et développement.

L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, achat, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière et notamment d'acquérir des brevets et licences, de gérer et de les développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, d'effectuer toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

La Société peut ouvrir des succursales dans et en dehors du pays.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions au porteur devront être immobilisées auprès d'un dépositaire unique conformément à l'article 42 (1) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions nominatives peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

Le transfert des actions au porteur s'établit par une inscription au registre des actions au porteur de la Société conformément à l'article 42 (4) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut nommer, suspendre ou révoquer les administrateurs.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exi-

gences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'Administrateur Unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) actions sont souscrites comme suit:

MEDIALO INVESTMENTS S.A.: cinquante (50) actions;

Monsieur Pierre SCHMITT: cinquante (50) actions.

Toutes les cent (100) actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, tels que représentés et représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelée aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Pierre SCHMITT, né le 19 avril 1963 à Thionville (France) et demeurant à B-3320 Hoegaarden (Meldert), Gaatstraat 16;
 - Madame Marie Immacolata FLORANGE, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande (France), ayant son adresse professionnelle à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains;
 - Monsieur René, François SMEYERS, né le 05 janvier 1945 à Vilvoorde (Belgique) et demeurant à B-1501 Halle (Buizingen), Henri de Vedeleerstraat, 9.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8041 Strassen 80, rue des Romains, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 52.610.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2021.
- 5) Le siège social est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, P. SCHMITT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 août 2015. 1LAC/2015/26738. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144836/271.

(150157815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

GSCP VI Parallel Tanker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP VI Parallel Tanker Holdings S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015144843/12.

(150157927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Immobilière Justicia 2026, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 97.701.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 4 juin 2015

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société, Paul WURTH S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.446 (ci-après l'«Associé Unique») que:

«L'Associé Unique décide de nommer:

- Monsieur Benoit GREINER, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, administrateur de la Société, jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2021;

- Madame Anne-Marie SOLVI, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, administrateur de la Société, jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2021;

- Monsieur Frank WAGENER, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, administrateur de la Société, jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2021;

- Madame Gabrielle WEILER, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, administrateur de la Société, jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2021.»

L'Associé constate que le mandat de commissaire aux comptes de Madame Gabrielle WEILER arrive à terme à ce jour de l'assemblée générale annuelle qui se tient en 2015.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Cédric NEIENS, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de la Société à tenir en 2021.»

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015145420/27.

(150158632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.805,02.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.480.

1) Il résulte de la signature de contrats de transferts de parts sociales de la Société (les parts sociales) datés du 29 mai 2015 que:

- DS Payzone 2 LP détient désormais:

- * 914 444 parts sociales A
- * 914 449 parts sociales B
- * 914 455 parts sociales C
- * 914 460 parts sociales D
- * 914 465 parts sociales E
- * 914 468 parts sociales F
- * 1 094 168 parts sociales G
- * 15 658 parts sociales H
- * 1 part sociale I

- Payzone Ventures limited détient désormais:

- * 92 818 parts sociales A
- * 92 819 parts sociales B
- * 92 819 parts sociales C
- * 92 817 parts sociales D
- * 92 820 parts sociales E
- * 92 837 parts sociales F
- * 0 part sociale G
- * 0 part sociale H
- * 3803 parts sociales I

- Duke Street General Partner Limited agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de Parallel Private Equity Duke Street LP détient désormais:

- * 236 525 parts sociales A
- * 236 523 parts sociales B
- * 236 526 parts sociales C
- * 236 531 parts sociales D
- * 236 531 parts sociales E
- * 236 531 parts sociales F
- * 283 011 parts sociales G
- * 4 049 parts sociales H
- * 2 parts sociales I

- Duke Street General Partner Limited agissant en sa capacité d'associé gérant de Duke Street Capital VI Fund Investment LP détient désormais:

- * 26 775 parts sociales A
- * 26 775 parts sociales B
- * 26 772 parts sociales C
- * 26 774 parts sociales D
- * 26 774 parts sociales E
- * 26 774 parts sociales F
- * 32 040 parts sociales G
- * 459 parts sociales H
- * 1 part sociale I

- Duke Street VI Gestion SARL agissant en sa capacité de gérant de Financière DSC VI détient désormais:

- * 4 887 parts sociales A
- * 4 887 parts sociales B
- * 4 885 parts sociales C

- * 4 883 parts sociales D
- * 4 881 parts sociales E
- * 4 886 parts sociales F
- * 5 849 parts sociales G
- * 85 parts sociales H
- * 1 part sociale I
- Julian Rothwell détient désormais:
 - * 33 531 parts sociales A
 - * 33 527 parts sociales B
 - * 33 527 parts sociales C
 - * 33 525 parts sociales D
 - * 33 525 parts sociales E
 - * 33 525 parts sociales F
 - * 0 part sociale G
 - * 0 part sociale H
 - * 3635 parts sociales I
- Mike Maloney détient désormais:
 - * 78 870 parts sociales A
 - * 78 870 parts sociales B
 - * 78 874 parts sociales C
 - * 78 874 parts sociales D
 - * 78 874 parts sociales E
 - * 78 873 parts sociales F
 - * 0 part sociale G
 - * 0 part sociale H
 - * 10 443 parts sociales I
- Nigel Bell a transféré toutes ses parts sociales et n'est désormais plus associé de la Société.
- Jim Deignan a transféré toutes ses parts sociales et n'est désormais plus associé de la Société.
- Robert Scott détient désormais:
 - * 15 622 parts sociales A
 - * 15 622 parts sociales B
 - * 15 622 parts sociales C
 - * 15 629 parts sociales D
 - * 15 629 parts sociales E
 - * 15 627 parts sociales F
 - * 0 part sociale G
 - * 0 part sociale H
 - * 1361 parts sociales I
- Julian Gibbins détient désormais:
 - * 5 751 parts sociales A
 - * 5 751 parts sociales B
 - * 5 751 parts sociales C
 - * 5 751 parts sociales D
 - * 5 750 parts sociales E
 - * 5 754 parts sociales F
 - * 0 part sociale G
 - * 0 part sociale H
 - * 502 parts sociales I
- David Gagie détient désormais:
 - * 5 751 parts sociales A
 - * 5 751 parts sociales B
 - * 5 751 parts sociales C
 - * 5 751 parts sociales D

- * 5 750 parts sociales E
- * 5 754 parts sociales F
- * 0 part sociale G
- * 0 part sociale H
- * 502 parts sociales I

Référence de publication: 2015145019/114.

(150158171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

GSCP VI Tanker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP VI Tanker Holdings S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015144844/12.

(150157931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Habran & Jensen Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 134.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015144846/11.

(150158191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Lux Insulation Operations Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.372.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of August.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Lux Insulation Operations Holdings S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 176372, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch/Alzette dated March 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1221 on Mai 24, 2013, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 25, 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1105 of April 28, 2015.

The meeting is chaired by Mrs. Laetitia Zuanel, employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Maria Gomes, employee, with professional address 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Maria Gomes, employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That all the shareholders have been convened to this meeting on August 7, 2015 through registered letters in accordance with article 14 paragraph 2 of the articles of association and have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting.

II. That the shareholders present or represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on August 7, 2015, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

III. As appears from the said attendance list, seven billion sixteen million seven hundred two thousand two hundred ninety-eight (7.016.702.298) representing eighty-eight dot seventy-one percent (88,71%) of the share capital of the Company, presently set at seventy-nine million ninety-six thousand six hundred thirty-two United States Dollars and fifty-two cents (USD 79.096.632,52) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of seven hundred fifty-two thousand one hundred three United States Dollars and seventy-six cent (USD 752.103,76) from its current amount of seventy-nine million ninety-six thousand six hundred thirty-two United States Dollars and fifty-two cents (USD 79.096.632,52), to seventy-eight million three hundred forty-four thousand five hundred twenty-eight United States Dollars and seventy-six cents (USD 78.344.528,76) by the cancellation of seventy-five million two hundred ten thousand three hundred seventy-six (75.210.376) ordinary shares with a nominal value of one cent of United States Dollars (USD 0,01) each and an aggregate value of seven hundred fifty-two thousand one hundred three United States Dollars and seventy-six cent (USD 752.103,76) held by Lux Insulation Management S.à.r.l & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 167034, and repayment of the shares cancelled to the latter by payment in kind consisting in the cancellation of a receivable held by the Company towards Lux Insulation Management S.à.r.l & Partners S.C.A prenamed.

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at seventy-eight million three hundred forty-four thousand five hundred twenty-eight United States Dollars and seventy-six cents (USD 78.344.528,76) represented by:

- six billion nine hundred forty-one million four hundred ninety-one thousand eight hundred twenty-two (6.941.491.822) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares),

- eight hundred ninety-two million nine hundred sixty thousand nine hundred fifty-four (892.960.954) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Non-Voting MRPS),

- one hundred (100) management shares (hereinafter, the Management Shares)

all fully paid up and with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each.”

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to decrease the Company's share capital by an amount of seven hundred fifty-two thousand one hundred three United States Dollars and seventy-six cent (USD 752.103,76) from its current amount of seventy-nine million ninety-six thousand six hundred thirty-two United States Dollars and fifty-two cents (USD 79.096.632,52), to seventy-eight million three hundred forty-four thousand five hundred twenty-eight United States Dollars and seventy-six cents (USD 78.344.528,76) by the cancellation of seventy-five million two hundred ten thousand three hundred seventy-six (75.210.376) ordinary shares with a nominal value of one cent of United States Dollars (USD 0,01) each and an aggregate value of seven hundred fifty-two thousand one hundred three United States Dollars and seventy-six cent (USD 752.103,76), held by Lux Insulation Management S.à.r.l. & Partners S.C.A., prenamed, and repayment of the shares cancelled to the latter by payment in in kind consisting in the cancellation of a receivable in the same amount held by the Company toward Lux Insulation Management S.à.r.l & Partners S.C.A., prenamed.

The payment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained, in accordance with article 69 of the Luxembourg law on commercial companies.

Second resolution

The meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at seventy-eight million three hundred forty-four thousand five hundred twenty-eight United States Dollars and seventy-six cents (USD 78.344.528,76) represented by:

- six billion nine hundred forty-one million four hundred ninety-one thousand eight hundred twenty-two (6.941.491.822) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares),

- eight hundred ninety-two million nine hundred sixty thousand nine hundred fifty-four (892.960.954) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Non-Voting MRPS),

- one hundred (100) management shares (hereinafter, the Management Shares),
all fully paid up and with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each.”
There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand- Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Lux Insulation Operations Holdings S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176372, constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/ Alzette en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1221 du 24 mai 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 25 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1105 du 28 avril 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme. Laetitia Zuanel, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme. Marisa Gomes, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché du Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Marisa Gomes, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que tous les actionnaires ont été dûment convoqués en date du 7 août 2015 par courrier recommandé conformément à l'article 14 paragraphe 2 des statuts et ont connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé le 7 août 2015, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sept milliards seize millions sept cent deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (7.016.702.298) actions, représentant quatre-vingt-huit virgule soixante-et-onze pourcent (88,71%) du capital social actuellement fixé à soixante-dix-neuf millions quatre-vingt-seize mille six cent trente-deux Dollars Américains et cinquante-deux cents (USD 79.096.632,52) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de sept cent cinquante-deux mille cent trois Dollars Américains et soixante-seize cents (USD 752.103,76) afin de le diminuer de son montant actuel de soixante-dix-neuf millions quatre-vingt-seize mille six cent trente-deux Dollars Américains et cinquante-deux cents (USD 79.096.632,52) à soixante-dix-huit millions trois cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-huit Dollars Américains et soixante-seize cents (USD 78.344.528,76) par l'annulation de soixante-quinze millions deux cent dix mille trois cent soixante-seize (75.210.376) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune et d'une valeur totale de sept cent cinquante-deux mille cent trois Dollars Américains et soixante-seize cents (USD 752.103,76), détenues par Lux Insulation Management S.à.r.l & Partners S.C.A., une société en commandite par actions, établie et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167034, et remboursement des actions annulées à cette dernière par paiement en nature consistant en l'annulation d'une créance détenue par la Société à l'encontre de Lux Management S.à.r.l & Partners S.C.A., prénommée.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-dix-huit millions trois cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-huit Dollars Américains et soixante-seize cents (USD 78.344.528,76), représenté par:

- six milliards neuf cent quarante et un millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-deux (6.941.491.822) actions ordinaires (ci-après, les Actions Ordinaires),
 - huit cent quatre-vingt-douze millions neuf cent soixante mille neuf cent cinquante-quatre (892.960.954) actions rachetables de préférence sans droit de vote (ci-après, les ARP sans Droit de Vote),
 - cent (100) actions de commandité (ci-après, les Actions de Commandité),
- Toute d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.»
- V. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept cent cinquante-deux mille cent trois Dollars Américains et soixante-seize cents (USD 752.103,76) afin de le diminuer de son montant actuel de soixante-dix-neuf millions quatre-vingt-seize mille six cent trente-deux Dollars américains et cinquante-deux cents (USD 79.096.632,52) à soixante-dix-huit millions trois cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-huit Dollars Américains et soixante-seize cents (USD 78.344.528,76) par l'annulation de soixante-quinze millions deux cent dix mille trois cent soixante-seize (75.210.376) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune et d'une valeur totale de sept cent cinquante-deux mille cent trois Dollars Américains et soixante-seize cents (USD 752.103,76), détenues par Lux Management S.à.r.l & Partners S.C.A., prénommée, et de rembourser les actions annulées à cette dernière par paiement en nature consistant en l'annulation d'une créance du même montant détenue par la Société à l'encontre de Lux Management S.à.r.l & Partners S.C.A., prénommée.

Le paiement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la Société ou qu'après que ces créances aient été provisionnées, en conformité avec l'article 69 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-dix-huit millions trois cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-huit Dollars Américains et soixante-seize cents (USD 78.344.528,76), représenté par:

- six milliards neuf cent quarante et un millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-deux (6.941.491.822) actions ordinaires (ci-après, les Actions Ordinaires),
 - huit cent quatre-vingt-douze millions neuf cent soixante mille neuf cent cinquante-quatre (892.960.954) actions rachetables de préférence sans droit de vote (ci-après, les ARP sans Droit de Vote),
 - cent (100) actions de commandité (ci-après, les Actions de Commandité),
- toute d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Zuanel, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 août 2015. Relation: EAC/2015/19380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015144938/183.

(150158284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Harinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.725.442,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 182.673.

Les comptes annuels du 5 Décembre 2013 au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Août 2015.

Lennart Stehouwer

Mandataire

Référence de publication: 2015144847/13.

(150157891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

Les statuts coordonnés au 13 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015144849/11.

(150158109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

gategroup Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.009.

Assemblée Générale du 14 août 2015

Conseil d'administration

Monsieur Jean-Marc Ueberecken, administrateur de catégorie B

Madame Marie Druinaud, administrateur de catégorie B

Monsieur René Van Dijk, administrateur de catégorie A

Commissaire aux comptes

Monsieur Jérôme TRIGANO

Démission

L'Assemblée Générale prend acte et accepte la démission de Madame Kristin Brown, administrateur de catégorie A à effet du 22 juin 2015.

Nominations

Le conseil d'administration a proposé et l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 14 août 2015 a décidé de nommer administrateurs:

Monsieur Jean-Marc Ueberecken, administrateur de catégorie B

Madame Marie Druinaud, administrateur de catégorie B

Monsieur René Van Dijk, administrateur de catégorie A

pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Le conseil d'administration a proposé et l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 14 août 2015 a décidé de nommer commissaire aux comptes:

Monsieur Jérôme TRIGANO pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015145769/30.

(150159931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Hutchison Whamboa Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 73.153.

1) Il résulte des informations adressées en date du 12 août 2015 au siège social de la société que Monsieur Frank Sixt a changé son adresse privée avec effet au 13 août 2015;

2) La nouvelle adresse de Monsieur Sixt est la suivante: Flat B-10, 5/F Block B, Carolina Gardens, 20-26 Coombe Road, The Peak, Hong Kong

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144852/12.

(150157876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Hutchison Whampoa Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 92.698.

1) Il résulte des informations adressées en date du 12 août 2015 au siège social de la société que Monsieur Frank John Sixt a changé son adresse privée avec effet au 13 août 2015;

2) La nouvelle adresse de Monsieur Sixt est la suivante: Flat B-10, 5/F Block B, Carolina Gardens, 20-26 Coombe Road, The Peak, Hong Kong

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144853/12.

(150157877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Hutchison Whampoa IT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 89.942.

1) Il résulte des informations adressées en date du 12 août 2015 au siège social de la société que Monsieur Frank John Sixt a changé son adresse privée avec effet au 13 août 2015;

2) La nouvelle adresse de Monsieur Sixt est la suivante: Flat B-10, 5/F Block B, Carolina Gardens, 20-26 Coombe Road, The Peak, Hong Kong

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144854/12.

(150157878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Afil Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 44, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 136.887.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Esch/Alzette, le 25 août 2015 à 14.00 heures

1) L'assemblée accepte la démission du Bureau Modugno sarl comme commissaire en compte.

2) Le mandat de l'administrateur unique est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

3) L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes GEFCO PARTICIPATIONS SA inscrit au RCSL sous le numéro B64277, ayant son siège sociale à 51 rue des Trois Cantons L-3961 Ehrlange/Mess, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25.08.2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015145199/18.

(150158724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

InterDental Zahntechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 125.881.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 26.08.2015.

Référence de publication: 2015144881/10.

(150158554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of August.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions, duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen (the "Company"), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 79 540, incorporated under the denomination of Compaq Computer Luxembourg S.C.A. pursuant to a notarial deed dated 5 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538 (the Company).

The meeting was opened at 5.12 p.m. with Mrs Liudmila Gorodnikova, residing in Differdange, in the chair, who appointed as secretary Mr Sebastian Jans, residing in Trier, Germany.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nuné Hayrapetyan, residing in Oberkorn.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. All shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Acknowledgement of the transfer of 18,680 unlimited Class G shares at the date of the extraordinary general meeting from Hydrus Holding S.C.A. to Hadar Holding B.V.;

2. Amendment of article 7 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 7. Management.** The Company shall be jointly managed by the following Managers:

1. Vesta Holding B.V. a company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amstelveen, the Netherlands, and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands, and registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce under number 62555022, in its capacity as unlimited shareholder («associé commandité») of the Company; and

2. Mensa Holding B.V. a company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amstelveen, the Netherlands, and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands, and registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce under number 62554859, in its capacity as unlimited shareholder («associé commandité») of the Company.

The two above Managers shall together form the Board of Managers.

The following shareholder is the unlimited shareholders («associés commandités») of the Company, without being at the same time Manager:

- Hadar Holding B.V. a company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amstelveen, the Netherlands, and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands, and registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce under number 62554727.”

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders takes unanimously, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting acknowledges that Hydrus Holding S.C.A. has transferred 18,680 unlimited Class G shares without indication of a nominal value which it held in the Company to Hadar Holding B.V. with effect as of August 18, 2015. As a result of this transfer, Hadar Holding B.V. increases its shareholding in the Company as a general partner (associé

commandité) of the Company and Hydrus Holding S.C.A. is no longer a general partner (associé commandité) of the Company.

The above mentioned transfer of 18,680 unlimited Class G shares had been effected for a price of five hundred and six million nine hundred thousand one hundred eighty seven United States dollars and sixty four cents (USD 506,900,187.64) received as additional share premium of five hundred and six million nine hundred thousand one hundred eighty seven United States dollars and sixty four cents (USD 506,900,187.64) on the issued and outstanding capital of Hadar Holding B.V.

Second resolution

The general meeting decides to amend the article 7 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 7. Management.** The Company shall be jointly managed by the following Managers:

1. Vesta Holding B.V. a company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amstelveen, the Netherlands, and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands, and registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce under number 62555022, in its capacity as unlimited shareholder («associé commandité») of the Company; and

2. Mensa Holding B.V. a company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amstelveen, the Netherlands, and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands, and registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce under number 62554859, in its capacity as unlimited shareholder («associé commandité») of the Company.

The two above Managers shall together form the Board of Managers.

The following shareholder is the unlimited shareholders («associés commandités») of the Company, without being at the same time Manager:

- Hadar Holding B.V. a company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amstelveen, the Netherlands, and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands, and registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce under number 62554727.”

There being no further business, the meeting was closed at 5.25 p.m..

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at four thousand six hundred euro (EUR 4,600).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their names, first names and residences, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.540, constituée sous la dénomination de Compaq Computer Luxembourg S.C.A. suivant acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 538 en date du 17 juillet 2001 (la Société).

L'assemblée a été ouverte à 17.12 heures sous la présidence de Madame Liudmila Gorodnikova, résidant à Differdange, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Sebastian Jans, résidant à Trèves, Allemagne.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Nuné Hayrapetyan, résidant à Oberkorn.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations, paraphées ne varietur par les comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. résulte que l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée et le mandataire du l'actionnaire déclare avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de cette assemblée, il a donc été fait abstraction d'une convocation.

III. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Prise de connaissance du transfert des 18.680 actions de commandité de Catégorie G de Hydrus Holding S.C.A. à Hadar Holding B.V. le jour de l'assemblée générale extraordinaire;

2. Modification de l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7. Gestion.** La Société sera gérée conjointement par les Gérants suivants:

1. Vesta Holding B.V., une société constituée et existant selon les lois néerlandaises et ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et son adresse à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 62555022, en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société; et

2. Mensa Holding B.V, une société constituée et existant selon les lois néerlandaises et ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et son adresse à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 62554859, en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société.

Les deux Gérants pré-mentionnés formeront ensemble le Conseil de Gérance.

L'actionnaire suivant est l'associé commandité de la Société, sans être en même temps le Gérant:

- Hadar Holding B.V., une société constituée et existant selon les lois néerlandaises et ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et son adresse à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 62554727.»; et

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a pris connaissance que Hydrus Holding S.C.A. a transféré les 18.680 actions de commandité de Catégorie G sans indication de valeur nominale qu'il détient dans la Société, à Hadar Holding B.V. avec effet au 18 août 2015. A la suite de ce transfert, Hadar Holding B.V. augmente son actionariat dans la Société en tant qu'associé commandité de la Société et Hydrus Holding S.C.A. cesse d'être associé commandité de la Société.

Le transfert mentionné ci-dessus des 18.680 actions de commandité de Catégorie G a été effectué pour le prix de cinq cent six millions neuf cent mille cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quatre cents (USD 506.900.187,64) contre émission d'une prime d'émission supplémentaire d'un montant de cinq cent six millions neuf cent mille cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quatre cents (USD 506.900.187,64) dans le capital souscrit et non-libéré de Hadar Holding B.V..

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 7 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 7. Gestion.** La Société sera gérée conjointement par les Gérants suivants:

1. Vesta Holding B.V., une société constituée et existant selon les lois néerlandaises et ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et son adresse à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 62555022, en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société; et

2. Mensa Holding B.V, une société constituée et existant selon les lois néerlandaises et ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et son adresse à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 62554859, en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société.

Les deux Gérants pré-mentionnés formeront ensemble le Conseil de Gérance.

L'actionnaire suivant est l'associé commandité de la Société, sans être en même temps le Gérant:

Hadar Holding B.V., une société constituée et existant selon les lois néerlandaises et ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et son adresse à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 62554727.»

Comme il n'y a plus rien d'autre à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.25 heures.

Evaluation des frais

Les frais qui incombent à la Société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire sont évalués à quatre mille six cents euros (EUR 4.600).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, et résidences, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Gorodnikova, S. Jans, N. Hayrapetyan, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 août 2015. GAC/2015/7214. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015144850/177.

(150158203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 151.364.

1) Il résulte des informations adressées en date du 12 août 2015 au siège social de la société que Monsieur Frank Sixt a changé son adresse privée avec effet au 13 août 2015;

2) La nouvelle adresse de Monsieur Sixt est la suivante: Flat B-10, 5/F Block B, Carolina Gardens, 20-26 Coombe Road, The Peak, Hong Kong

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144855/12.

(150157879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Finviande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.194.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2015:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de catégorie B;

- Monsieur Nicolas RENMANS, avec adresse professionnelle au 134, Stuikeberg, 1840 Londerzeel, aux fonctions d'administrateur de catégorie A;

- Monsieur Rik RENMANS, avec adresse professionnelle au 50, Beukenlaan, 1653 Beersel, aux fonctions d'administrateur de catégorie A;

- Monsieur Richard BOVY, avec adresse professionnelle au 40, Rue Guy de Brès, 7000 Mons, aux fonctions d'administrateur de catégorie A;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de catégorie B.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015145942/27.

(150159467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 78.207.

1) Il résulte des informations adressées en date du 12 août 2015 au siège social de la société que Monsieur Frank Sixt a changé son adresse privée avec effet au 13 août 2015;

2) La nouvelle adresse de Monsieur Sixt est la suivante: Flat B-10, 5/F Block B, Carolina Gardens, 20-26 Coombe Road, The Peak, Hong Kong
Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144856/12.

(150157873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Hydrus Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 193.200.

Les statuts coordonnés au 13 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015144860/11.

(150158126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Gravitylux, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.398.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société en date du 24 août 2015, que l'assemblée a pris note de la démission de Monsieur Jonathan KALFOUN de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué. L'assemblée a décidé de nommer comme administrateur:

- Madame Sandrine FROEHLINGER, employée privée, née le 25 mars 1981 à Hayange (57- France), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2020.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 août 2015 que le conseil d'administration a nommé aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Madame Elzbieta KORENIK, employée privée, née le 18 juin 1954 à Ketrzyn (Pologne), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, elle sera chargée de la gestion journalière et pourra engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2020.

Le conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

- Madame Elzbieta KORENIK, employée privée, née le 18 juin 1954 à Ketrzyn (Pologne), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur-délégué;

- Monsieur Fuad HACIYEV, employé privé, né le 31 mai 1974, à Nakhitchevan (Azerbaïdjan) demeurant au 187, B. Shor Karkhanasi, AZ-1000 Bakou, Azerbaïdjan, administrateur;

- Madame Sandrine FROEHLINGER, employée privée, née le 25 mars 1981 à Hayange (57- France), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Référence de publication: 2015145976/31.

(150159330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

HAZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.645.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.08.2015.

Pour: HAZ HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015144861/14.

(150158077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

SP - LUX SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.982.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 juin 2015 à 15.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2015, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2015:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Ubaldo MIGLIORATI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Pier Paolo SQUILLANTE, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Francesco MOGLIA, né à Rome, Italie, le 27 mai 1968, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 26 boulevard Royal, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 39 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SP-LUX SICAV II

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2015146242/26.

(150159652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

HBC S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.040.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015144864/12.

(150158059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Heden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 45.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015144866/14.

(150157960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Median Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.339.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of July before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Remedco B.V. & Co. KG, a German Kommanditgesellschaft with its seat in Düsseldorf, registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf under HRA 23109, c/o Waterland Private Equity GmbH, Neuer Zollhof 1, 40221 Düsseldorf, Germany, itself represented by its general partner Remedco Management B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam, the Netherlands, registered with the chamber of commerce of Amsterdam (Kamer van Koophandel van Amsterdam) under number 61491926, having a branch (Niederlassung) in Berlin, registered with the Commercial Register of the Local Court of Charlottenburg under HR B 162698 and with business address Friedrichstr. 191, 10117 Berlin.

duly represented by Maître Jérôme BUREL, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

Median Kliniken S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 147339 (the "Company"). The Company was incorporated on July 13, 2009 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") dated August 19, 2009 number 1596. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated 27 July 2015 not yet published in the Memorial (the "Articles"),

duly represented by Maître Jérôme BUREL, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the Company (hereinafter the "Shareholders").

II. The Company has a capital of one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each divided into:

(x) nine hundred thousand (900,000) Class 1 Shares, which are subdivided into (i) ninety thousand (90,000) Class A1 Shares, (ii) ninety thousand (90,000) Class B1 Shares, (iii) ninety thousand (90,000) Class C1 Shares, (iv) ninety thousand (90,000) Class D1 Shares, (v) ninety thousand (90,000) Class E1 Shares, (vi) ninety thousand (90,000) Class F1 Shares, (vii) ninety thousand (90,000) Class G1 Shares, (viii) ninety thousand (90,000) Class H1 Shares, (ix) ninety thousand (90,000) Class I1 Shares and (x) ninety thousand (90,000) Class J1 Shares; and

(y) one hundred thousand (100,000) Class 2 Shares which are subdivided into (i) ten thousand (10,000) Class A2 Shares, (ii) ten thousand (10,000) Class B2 Shares, (iii) ten thousand (10,000) Class C2 Shares, (iv) ten thousand (10,000) Class D2 Shares, (v) ten thousand (10,000) Class E2 Shares, (vi) ten thousand (10,000) Class F2 Shares, (vii) ten thousand (10,000) Class G2 Shares, (viii) ten thousand (10,000) Class H2 Shares, (ix) ten thousand (10,000) Class I2 Shares and (x) ten thousand (10,000) Class J2 Shares.

III. Pursuant to the resolutions validly taken at the meeting of the board of managers of the Company on 28 July 2015, based on the prior authorization granted to it by its sole shareholder, the Company has redeemed the Redeemed Shares (as defined hereinafter).

IV. The Shareholders, represented as above mentioned, have recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda by the present general meeting (the “General Meeting”):

Agenda

1. Waiver of any convening notices.

2. Decrease of the corporate capital of the Company by cancellation of all the shares redeemed by and currently held by the Company itself, being one hundred thousand (100,000) Class J Shares, one hundred thousand (100,000) Class I Shares, one hundred thousand (100,000) Class H Shares, one hundred thousand (100,000) Class G Shares, one hundred thousand (100,000) Class F Shares, one hundred thousand (100,000) Class E Shares, one hundred thousand (100,000) Class D Shares, one hundred thousand (100,000) Class C Shares, one hundred thousand (100,000) Class B Shares and seventy thousand (70,000) Class A Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (all together the “Redeemed Shares”) and for an aggregate amount of nine hundred seventy thousand Euro (EUR 970,000.-), in order to bring it from its present amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each divided into: (x) nine hundred thousand (900,000) Class 1 Shares, which are sub-divided into (i) ninety thousand (90,000) Class A1 Shares, (ii) ninety thousand (90,000) Class B1 Shares, (iii) ninety thousand (90,000) Class C1 Shares, (iv) ninety thousand (90,000) Class D1 Shares, (v) ninety thousand (90,000) Class E1 Shares, (vi) ninety thousand (90,000) Class F1 Shares, (vii) ninety thousand (90,000) Class G1 Shares, (viii) ninety thousand (90,000) Class H1 Shares, (ix) ninety thousand (90,000) Class I1 Shares and (x) ninety thousand (90,000) Class J1 Shares; and (y) one hundred thousand (100,000) Class 2 Shares which are sub-divided into (i) ten thousand (10,000) Class A2 Shares, (ii) ten thousand (10,000) Class B2 Shares, (iii) ten thousand (10,000) Class C2 Shares, (iv) ten thousand (10,000) Class D2 Shares, (v) ten thousand (10,000) Class E2 Shares, (vi) ten thousand (10,000) Class F2 Shares, (vii) ten thousand (10,000) Class G2 Shares, (viii) ten thousand (10,000) Class H2 Shares, (ix) ten thousand (10,000) Class I2 Shares and (x) ten thousand (10,000) Class J2 Shares to an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, divided into: (x) twenty-seven thousand (27,000) Class 1 Shares, which are sub-divided into twenty-seven thousand (27,000) Class A1 Shares and (y) three thousand (3,000) Class 2 Shares which are sub-divided into three thousand (3,000) Class A2 Shares.

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital decrease.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders’ register the changes set forth hereabove, and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

5. Miscellaneous.

V. The General Meeting formally acknowledges and accepts that the voting rights in relation to the Redeemed Shares, currently held by the Company itself, are suspended (similar to the provisions set forth by article 49-5 a) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Company Law”), whereby insofar as necessary or useful each of the Shareholders and especially the Company expressly, unconditionally and irrevocably declares to accept the suspension of the voting rights in relation to the Redeemed Shares held by the Company itself (similar to the provisions of article 49-5 a) of the Company Law.

VI. The General Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present General Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The General Meeting resolves to decrease the corporate capital of the Company by cancellation of all the Redeemed Shares currently held by the Company itself, being one hundred thousand (100,000) Class J Shares, one hundred thousand (100,000) Class I Shares, one hundred thousand (100,000) Class H Shares, one hundred thousand (100,000) Class G Shares, one hundred thousand (100,000) Class F Shares, one hundred thousand (100,000) Class E Shares, one hundred thousand (100,000) Class D Shares, one hundred thousand (100,000) Class C Shares, one hundred thousand (100,000) Class B Shares and seventy thousand (70,000) Class A Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and for an aggregate amount of nine hundred seventy thousand Euro (EUR 970,000.-), in order to bring it from its present amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each divided into: (x) nine hundred thousand (900,000) Class 1 Shares, which are sub-divided into (i) ninety thousand (90,000) Class A1 Shares, (ii) ninety thousand (90,000) Class B1 Shares, (iii) ninety thousand (90,000) Class C1 Shares, (iv) ninety thousand (90,000) Class D1 Shares, (v) ninety thousand (90,000) Class E1 Shares, (vi) ninety thousand (90,000) Class F1 Shares, (vii) ninety thousand (90,000) Class G1 Shares, (viii) ninety thousand (90,000) Class H1 Shares, (ix) ninety thousand (90,000) Class

I1 Shares and (x) ninety thousand (90,000) Class J1 Shares; and (y) one hundred thousand (100,000) Class 2 Shares which are sub-divided into (i) ten thousand (10,000) Class A2 Shares, (ii) ten thousand (10,000) Class B2 Shares, (iii) ten thousand (10,000) Class C2 Shares, (iv) ten thousand (10,000) Class D2 Shares, (v) ten thousand (10,000) Class E2 Shares, (vi) ten thousand (10,000) Class F2 Shares, (vii) ten thousand (10,000) Class G2 Shares, (viii) ten thousand (10,000) Class H2 Shares, (ix) ten thousand (10,000) Class I2 Shares and (x) ten thousand (10,000) Class J2 Shares to an amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, divided into: (x) twenty-seven thousand (27,000) Class 1 Shares, which are sub-divided into twenty-seven thousand (27,000) Class A1 Shares and (y) three thousand (3,000) Class 2 Shares which are sub-divided into three thousand (3,000) Class A2 Shares.

Third resolution

The General Meeting resolves subsequently to cancel with immediate effect all the Redeemed Shares, namely one hundred thousand (100,000) Class J Shares, one hundred thousand (100,000) Class I Shares, one hundred thousand (100,000) Class H Shares, one hundred thousand (100,000) Class G Shares, one hundred thousand (100,000) Class F Shares, one hundred thousand (100,000) Class E Shares, one hundred thousand (100,000) Class D Shares, one hundred thousand (100,000) Class C Shares, one hundred thousand (100,000) Class B Shares and seventy thousand (70,000) Class A Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) currently held by the Company itself.

As a result of the cancellation of the Redeemed Shares as set forth here before, henceforth all the shares of the Company are held by Remedco B.V. & Co. KG, being as such the sole shareholder of the Company which the General Meeting acknowledges and declares to accept.

Fourth resolution

The General Meeting, namely Remedco B.V. & Co. KG, prenamed, as sole shareholder of the Company, resolves subsequently to the resolutions set forth hereabove to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital of the Company is set out at thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each divided into:

5.1.1 twenty-seven thousand (27,000) Class 1 Shares, which are subdivided into twenty-seven thousand (27,000) Class A1 Shares; and

5.1.2 three thousand (3,000) Class 2 Shares which are sub-divided into three thousand (3,000) Class A2 Shares”.

Fifth resolution

The General Meeting, namely Remedco B.V. & Co. KG, prenamed, as sole shareholder, resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet, pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Remedco B.V. & Co. KG, une société commandité de droit allemand (Kommanditgesellschaft), ayant son siège social à Düsseldorf, enregistrée au registre de commerce de la juridiction locale de Düsseldorf sous HRA 23109, c/o Waterland Private Equity GmbH, Neuer Zollhof 1, 40221 Düsseldorf, Allemagne, elle-même représentée par son associé commandité Remedco Management B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap) avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre de commerce d'Amsterdam (Kamer van Koophandel van Amsterdam) sous le numéro 61491926, ayant une succursale (Niederlassung) à Berlin, enregistrée au registre de commerce de la juridiction locale de Charlottenburg sous HR B 162698 et dont l'adresse est au Friedrichstr. 191, 10117 Berlin,

dûment représenté par Maître Jérôme BUREL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Median Kliniken S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147339 (la «Société»). La Société a été constituée en date du 13 juillet 2009 suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 19 août 2009, numéro 1596. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 27 juillet 2015 non encore publié au Mémorial (ci-après les «Statuts»),

dûment représenté par Maître Jérôme BUREL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes, représentées comme susmentionné, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les seuls associés de la Société (ci-après les «Associés»).

II. La Société a un capital social de un million d'Euro (EUR 1.000.000.-), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune; divisées en:

(x) neuf cent mille (900.000) Parts Sociales de Catégorie 1, qui sont elles-mêmes divisées en (i) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie B1, (iii) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie C1, (iv) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie D1, (v) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie E1, (vi) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie F1, (vii) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie G1, (viii) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie H1, (ix) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie I1 et (x) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie J1; et

(y) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie 2, qui sont elles-mêmes divisées en (i) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie A2, (ii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie B2, (iii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie C2, (iv) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie D2, (v) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie E2, (vi) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie F2, (vii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie G2, (viii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie H2, (ix) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie I2 et (x) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie J2.

III. Conformément aux résolutions valablement prises à la réunion du conseil de gérance de la Société du 28 juillet 2015, basée sur l'autorisation préalable accordée à l'associé unique, la Société a racheté les Parts Sociales Rachetées (telles que définies ci-après).

IV. Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant par la présente assemblée générale (l'«Assemblée Générale»):

Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation.

2. Réduction du capital social de la Société par annulation de toutes les parts sociales rachetées actuellement détenues par la Société, étant cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie J, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie I, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie H, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie G, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie F, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie E, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie D, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie C, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie B et soixante-dix mille (70.000) Parts Sociales de Catégorie A, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) (toutes ensemble les «Parts Sociales Rachetées») et pour un montant total de neuf cent soixante-dix mille Euros (EUR 970.000.-), afin de le porter de son montant actuel de un million d'Euros (EUR 1.000.000.-), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune divisées en (x) neuf cent mille (900.000) Parts Sociales de Catégorie 1, qui sont elles-mêmes divisées en (i) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie B1, (iii) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie C1, (iv) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie D1, (v) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie E1, (vi) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie F1, (vii) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie G1, (viii) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie H1, (ix) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie I1 et (x) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie J1; et (y) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie 2, qui sont elles-mêmes divisées en (i) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie A2, (ii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie B2, (iii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie C2, (iv) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie D2, (v) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie E2, (vi) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie F2, (vii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie G2, (viii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie H2, (ix) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie I2 et (x) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie J2 à un montant de trente mille Euros (EUR 30.000.-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune divisées en (x) vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales de Catégorie 1, qui sont elles-mêmes divisées en vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales de Catégorie A1 et (y) trois mille (3.000) Parts Sociales de Catégorie 2, qui sont elles-mêmes divisées en trois mille (3.000) Parts Sociales de Catégorie A2.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts dans le but de refléter la réduction du capital social.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

5. Divers.

V. L'Assemblée Générale reconnaît formellement et accepte à ce que les droits de vote en relation avec les Parts Sociales Rachetées, actuellement détenues par la Société elle-même, sont suspendus (de manière similaire aux dispositions telles que relatées à l'article 49-5 a) de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi Sociétés»), chacun des associés et notamment la Société, pour autant que nécessaire ou utile déclarant de manière expresse, inconditionnelle et irrévocable accepter la suspension des droits de vote en relation avec les Parts Sociales Rachetées détenues par la Société elle-même (similaire aux disposition de l'article 49-5 a) de la Loi Sociétés.

VI. L'Assemblée Générale a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée Générale, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société par annulation de toutes les Parts Sociales Rachetées actuellement détenues par la Société, étant cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie J, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie I, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie H, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie G, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie F, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie E, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie D, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie C, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie B et soixante-dix mille (70.000) Parts Sociales de Catégorie A, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et pour un montant total de neuf cent soixante-dix mille Euros (EUR 970.000.-), afin de le porter de son montant actuel de un million d'Euro (EUR 1.000.000.-), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune divisées en (x) neuf cent mille (900.000) Parts Sociales de Catégorie 1, qui sont elles-mêmes divisées en (i) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie A1, (ii) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie B1, (iii) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie C1, (iv) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie D1, (v) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie E1, (vi) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie F1, (vii) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie G1, (viii) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie H1, (ix) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie I1 et (x) quatre-vingt-dix mille (90.000) Parts Sociales de Catégorie J1; et (y) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie 2, qui sont elles-mêmes divisées en (i) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie A2, (ii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie B2, (iii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie C2, (iv) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie D2, (v) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie E2, (vi) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie F2, (vii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie G2, (viii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie H2, (ix) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie I2 et (x) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie J2 à un montant de trente mille Euros (EUR 30.000.-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune divisées en (x) vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales de Catégorie 1, qui sont elles-mêmes divisées en vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales de Catégorie A1 et (y) trois mille (3.000) Parts Sociales de Catégorie 2, qui sont elles-mêmes divisées en trois mille (3.000) Parts Sociales de Catégorie A2.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler par conséquent avec effet immédiat toutes les Parts Sociales Rachetées, étant cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie J; cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie I; cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie H; cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie G; cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie F; cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie E; cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie D, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie C, cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie B et soixante-dix mille (70.000) Parts Sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) actuellement détenues par la Société elle-même. Il s'en suit de ladite annulation des Parts Sociales Rachetées stipulées ci-dessus, qu'à partir de ce moment l'intégralité des parts sociales de la Société sont détenues par Remedco B.V. & Co. KG, étant ainsi l'associé unique de la Société, ce que l'Assemblée Générale reconnaît et déclare accepter expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, nommément Remedco B.V. & Co. KG, prénommé, en tant qu'associé unique de la Société, décide consécutivement aux résolutions ci-dessus de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui sera désormais libellé de la manière suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente mille Euros (EUR 30.000.-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune divisées en:

5.1.1 vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales de Catégorie 1, qui sont elles-mêmes divisées en vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales de Catégorie A1 et

5.1.2 trois mille (3.000) Parts Sociales de Catégorie 2, qui sont elles-mêmes divisées en trois mille (3.000) Parts Sociales de Catégorie A2.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, nommément Remedco B.V. & Co. KG, prénommé, en tant qu'associé unique, décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés les changements indiqués ci-dessus et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille neuf cents Euros (EUR 1.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: J. BUREL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015145503/298.

(150158914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Herblux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015144870/14.

(150158266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Highgrove Property S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.931.

Monsieur Ryan Rudolph a pour adresse actuelle 29, Am Schanzengraben, CH-8002 Zurich.

Monsieur Michael Johannes Staub a pour adresse actuelle 44, Tödistrasse CH-8002 Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIGHGROVE PROPERTY S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015144872/13.

(150158524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Sentinel Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.693.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 6 août 2015

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 6 août 2015 que:

1. Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- M. David Clarke;
- Mme. Stella Le Cras;
- M. Manuel Mouget;
- M. Thomas Morana;
- M. Georg Von Brevern.

2. Le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, agissant en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015;

3. Le mandat des administrateurs suivants a été résilié:

- M. Nilesh Pandya;
- M. Stephan Oostvogels;
- M. David Sear;
- M. Nicholas Patrick Walker.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015146214/27.

(150159336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

L.F. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.317.

1) En date du 13 août 2015, Monsieur Frank John Sixt a changé son adresse privée au Flat B-10, 5/F, Block B, Carolina Gardens, 20-26 Coombe Road, The Peak, Hong Kong.

Luxembourg, le 27 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015145459/10.

(150158889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

L.F. Management and Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.242.345,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.762.

1) En date du 13 août 2015, Monsieur Frank John Sixt a changé son adresse privée au Flat B-10, 5/F, Block B, Carolina Gardens, 20-26 Coombe Road, The Peak, Hong Kong.

Luxembourg, le 27 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015145460/10.

(150158883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.
